

**MAIRIE**  
**20, rue de Verdun**  
**76160 - SAINT-JACQUES-sur-DARNÉTAL**  
-----

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU**  
**DIX-SEPT OCTOBRE DEUX MILLE TREIZE**  
**A VINGT HEURES TRENTE**

Convocations & affichage le 8 octobre 2013

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Mme PIGNAT Danielle, maire  
M. THILL Jean-Jacques, 2<sup>ème</sup> adjoint  
M. SOWA Marc, 3<sup>ème</sup> adjoint  
M. TONINI Dino, 4<sup>ème</sup> adjoint  
M. LECASSE Yves, 5<sup>ème</sup> adjoint

**Membres :** MM. CINGAL Jacky, TERREUX Bertrand, GERBER Alain, Mme LE ROUX Béatrice,  
MM. VOTTIER Didier, HEBERT Reynald.

**ABSENTS EXCUSÉS :** M. CASTRES Jacques, Mme MORVAN Marie-Françoise, M. QUESSE  
Bernard, Mme VIGER Nathalie.

**ABSENTS :** Mmes BLOUIN-YGOU Diane, CHAUVET Sylvie.

**REPRÉSENTÉS :** M. CASTRES par M. THILL, Mme MORVAN par Mme LE ROUX, M.  
QUESSE par M. GERBER, Mme VIGER par M. TERREUX.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** M. CINGAL Jacky

\*\*\*\*\*

**APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 5 SEPTEMBRE 2013**

Ce procès-verbal n'appelant aucune observation de l'assemblée, il est approuvé à l'unanimité.

## **1 – TRAVAUX DE VOIRIE – SENTE DU PLIS – RUE DES CANADIENS – ROUTE DE GOURNAY**

Madame le maire informe le conseil municipal des projets de voirie en cours :

### ➤ **Sente du Plis**

Les travaux de la sente du Plis rentrent dans le cadre de la mission du service commun voirie de la CREA.

### ➤ **Rue des Canadiens**

Une étude d'assistance à la maîtrise d'ouvrage est en cours auprès de l'Agence Technique Départementale, pour la mise en place définitive des ronds points du château d'eau et du cabinet médical. Le conseil municipal ayant donné son accord pour l'adhésion à ce service le 20 septembre 2012.

Un des ronds points provisoires a été retiré, du fait de son usure car il y avait un risque d'accident. Le coût de ces travaux ne dépassant pas un million, les frais d'études sont compris dans l'adhésion.

### ➤ **Route de Gournay**

La mise en place de bordures au niveau de la route de Gournay afin d'éviter le stationnement, entre autre des camions, avec emprise sur la chaussée entre les arbres et sur l'entrée charretière du N° 3950. Sachant qu'un peu plus loin un stationnement autorisé est matérialisé.

Auparavant, des barrières en bois étaient existantes, mais la DIRNO n'accepte plus celles-ci.

Il s'agit d'un aménagement léger, mais limitant le risque d'accidents.

Le conseil municipal doit donner son accord pour cette mise en place.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable à la mise en place de bordures au niveau de la route de Gournay avec emprise sur la chaussée entre les arbres et sur l'entrée charretière du N° 3950.

## **2 – MARCHÉ DE RÉALISATION D'UNE CHAUFFERIE BOIS/GAZ ET D'UN RÉSEAU DE CHALEUR – DEMANDE DE SUBVENTION FEDER**

Madame le maire présente au conseil municipal la possibilité de réaliser un dossier de demande de subvention auprès du FEDER (Fonds Européen de Développement Régional) pour le marché de réalisation d'une chaufferie bois/gaz et d'un réseau de chaleur.

Cette demande peut se faire au titre de l'objectif 3-2 : La maîtrise de la consommation énergétique et le développement des énergies renouvelables.

Considérant l'intérêt pour la commune de réaliser ce projet en liaison avec la construction du centre socioculturel dans le cadre du développement durable, et créer ainsi un réseau de canalisations enterrées pour alimenter sept bâtiments communaux, le conseil municipal à émis le 28 mars 2013 un avis favorable à ce projet, puis a attribué le marché de réalisation le 5 septembre 2013.

Monsieur THILL précise que le dossier ne pouvait être engagé plus tôt, car il fallait préciser le coût réel de la construction et non un estimatif.

Monsieur TERREUX : Quel est le pourcentage de la subvention ?

Madame le maire : Il n'y a pas de pourcentage, il s'agit d'une enveloppe mise à disposition qui est répartie entre différents projets.

Monsieur CINGAL demande si c'est au titre de 2014 ?

Madame le maire : Oui.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité autorise Madame le maire à déposer auprès du FEDER un dossier de demande de subvention pour le marché de réalisation d'une chaufferie bois/gaz et d'un réseau de chaleur, et à signer toutes pièces à intervenir.

### **3 – CONVENTION GROUPEMENT DE COMMANDES - MISSION SERVICE COMMUN VOIRIE CREA – PROGRAMME 2013/2014**

Madame le maire présente au conseil municipal la possibilité pour la commune, dans le cadre de la mission du service commun de la CREA adoptée par délibération en date du 19 avril 2012, pour l'année 2013/2014, de signer la convention de groupement de commandes.

Dans l'optique d'obtenir de meilleures conditions économiques et dans un souhait de mutualisation, dix-huit communes de la CREA (Sainte Marguerite Sur Duclair, Anneville–Ambourville, Berville sur Seine, Boos, Freneuse, Gouy, Hautot, Hénouville, Houpeville, Isneauville, Jumièges, La Neuville Chant d'Oisel, Quevillon, Roncherolles sur le Vivier, Sahurs, Saint Jacques sur Darnétal, Saint Pierre de Varengeville, Yville sur Seine) souhaitent se regrouper pour la réalisation de leurs programmes de travaux de voirie envisagés sur l'année 2014.

A cet effet, conformément à l'article 8 du Code des Marchés Publics, il est envisagé la création d'un groupement de commandes associant les dix-huit maîtres d'ouvrage ci-dessus dont la commune de Saint Jacques sur Darnétal ferait partie, pour la passation des marchés de travaux :

La commune de Sainte Marguerite sur Duclair s'est proposée en tant que coordonnateur de ce groupement pour les opérations de passation des marchés en procédure adaptée, conformément à l'article 28 du Code des Marchés publics d'appel d'offres, chaque commune assurant, sous sa propre maîtrise d'ouvrage, une fois le ou les prestataires retenus, la signature, la notification et l'exécution des marchés la concernant.

Pour notre commune les travaux à réaliser dans ce cadre sont les suivants : Sente du Plis (chaussée en enrobé, pose de bordures et de grille). Le coût des travaux sous maîtrise d'ouvrage de la commune est estimé à 32.775,90 € HT soit 39.200,00 € TTC.

La commune souhaite s'adjoindre l'assistance de la CREA pour le suivi de la programmation et de la réalisation des travaux via le service commun voirie.

Monsieur THILL : Ce groupement peut-il intervenir pour d'autres compétences que la voirie ?

Madame PIGNAT : C'est nous qui le définissons.

Monsieur TERREUX : La métropole arrive à grand pas.

Madame le maire précise qu'il s'agit de réfection de voirie et non de l'entretien.

Monsieur TERREUX : 30 à 40 % du financement des voiries qui partira à la CREA. Les enjeux sont très importants.

Madame le maire : Tout à fait, la réfection des voiries communales est un gros poste financier. Je rappelle que la reprise de la réfection des voiries a déjà été précédemment proposée aux petites

communes de la CREA. S'il y a eu consensus sur le fond, le refus avait porté sur le financement et la quote-part à reverser par les communes. Si la métropole se met en place, la discussion sur la participation des communes au financement des voiries reprendra sur de nouvelles bases.

Monsieur THILL : Donc les petites communes paieront pour la voirie de Rouen !

Madame le maire : Non, le principe de la communauté est de mettre nos efforts en commun pour tous.

Monsieur THILL : Il n'y avait pas eu de réfection de voiries depuis 6 ans sur Rouen.

Monsieur TERREUX aborde la commission des finances (hors contexte) estimant que Madame le maire ne l'écoute pas assez.

Madame le maire répond : Vous votez contre le budget qu'il soit de fonctionnement ou d'investissement...

Monsieur TERREUX : La situation financière va devenir catastrophique et en plus avec l'arrivée de la métropole !

Madame le maire rétorque : On n'en est pas là !

Monsieur TERREUX souhaite que cela soit noté au compte-rendu.

Monsieur GERBER précise que de passer par la CREA, cela alourdit le système, (un intermédiaire de plus).

Madame le maire : Cette convention permet un gain financier.

Monsieur GERBER : Est-ce vraiment un gain ?

Madame le maire : La communauté de Communes de Seine Austreberthe avait déjà la compétence voirie. Les communes ne s'en plaignaient pas.

Monsieur GERBER précise qu'il n'est pas d'accord que la commune perde son autonomie.

Madame le maire : Est-ce qu'actuellement une commune peut vivre seule (transports, déchets...)

Monsieur GERBER : Pour certaines communes qui n'ont peut-être pas le personnel ou les élus pour le faire, et préfèrent que ce soit quelqu'un d'autre qui le fasse.

Monsieur HEBERT : Rien ne peut être mieux au niveau du prix que d'avoir un volume important.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 13 voix « POUR » (Mmes PIGNAT, VIGER par procuration, LE ROUX, MORVAN par procuration, MM. THILL, TONINI, SOWA, CASTRES par procuration, TERREUX, CINGAL, LECASSE, VOTTIER, HEBERT), et 2 voix « CONTRE » (MM. GERBER, QUESSE par procuration),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Considérant :

\* que le programme des travaux envisagés sur l'année 2014 à trait à la sente du Plis 540 m<sup>2</sup> de réfection de chaussée et de pose de bordures,

\* que l'estimation prévisionnelle desdits travaux s'élève à 32.775,90 € HT soit 39.200,00 € TTC.

\* que dans l'optique d'obtenir de meilleures conditions économiques et dans un souhait de mutualisation, dix-huit communes de la CREA souhaitent se regrouper pour la réalisation de leurs programmes de travaux de voirie envisagés sur l'année 2014.

\* qu'à cet effet, conformément à l'article 8 du Code des Marchés Publics, il est envisagé la création d'un groupement de commandes associant les dix-huit maitres d'ouvrage suivants dont la commune de Saint Jacques sur Darnétal ferait partie, pour la passation des marchés de travaux ;

\* que la commune de Sainte marguerite sur Duclair s'est proposée en tant que coordonnateur de ce groupement,

\* qu'il convient de s'adjoindre l'assistance de la CREA pour le suivi de la programmation et de la réalisation des travaux via le service commun de la voirie.

Décide :

- \* d'approuver le programme travaux 2014 tel qu'énoncé ci-dessus selon l'estimation prévisionnelle,
  - \* d'approuver le fait que ces travaux de voirie feront l'objet des marchés publics lancés par le groupement de commandes,
  - \* d'approuver les termes de la convention constitutive d'un groupement de commande, dont le coordonnateur est la commune de Sainte Marguerite sur Duclair, pour la réalisation du programme de travaux de voirie envisagé sur l'année 2014 par ses dix-huit communes membres,
  - \* d'habiliter le Maire à représenter la commune de Saint Jacques sur Darnétal au sein du groupement et à signer ladite convention à intervenir avec les communes de Anneville–Ambourville, Berville sur Seine, Boos, Freneuse, Gouy, Hautot sur Seine, Hénouville, Houpeville, Isneauville, Jumièges, La Neuville Chant d'Oisel, Quevillon, Roncherolles sur le Vivier, Sahurs, Sainte Marguerite sur Duclair, Saint Pierre de Varengueville et Yville sur Seine,
  - \* d'autoriser le Maire à signer les marchés publics de travaux afférents, ainsi que toutes les pièces nécessaires à leur exécution,
  - \* d'autoriser le Maire à solliciter toutes subventions et tous concours financiers aussi élevés que possibles au bénéfice de ces travaux et à signer les actes afférents,
  - \* de désigner, Madame Danielle PIGNAT en tant que titulaire et Monsieur Jacques CASTRES en tant que suppléant, aux fins de représenter la commune au sein du comité technique spécifique au groupement.
  - \* d'autoriser le maire à signer le devis relatif au service commun exposé ci-dessus, et toutes pièces à intervenir dans le cadre de ce service,
- Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2014, art 2315.

#### 4 – QUESTIONS DIVERSES

##### ➤ **Subvention exceptionnelle 2013 – Section cyclisme**

Madame le maire présente au conseil municipal la demande de participation annuelle pour la section cyclisme lors de l'organisation de la course cycliste de la fête patronale.

La participation porte sur l'acquisition de sacs bandoulières à remettre aux participants.

Le club prend à sa charge 500 € reste à la charge de la commune 425,00 €.

La section cyclisme ayant réglé la totalité de la facture, Madame le maire propose de reverser la participation communale sous forme de subvention exceptionnelle.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours article 6574 – Subventions.

Monsieur GERBER : S'agit-il de la seule dépense pour cette course ? C'est la première fois que l'on paye la moitié.

Madame le maire : La course auparavant était organisée par Les Amis de St Jacques. La mairie n'a fait que reprendre ce qui existait déjà. Le circuit de validation de facture n'est pas le même que d'habitude, habituellement deux factures sont établies : une pour l'association et une pour la commune.

Madame le maire : Nous avons beaucoup assaini la situation des demandes de subvention, avec obtention désormais de documents qui sont étudiés en commission de finances.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 13 voix « POUR » (Mmes PIGNAT, VIGER par procuration, LE ROUX, MORVAN par procuration, MM. THILL, TONINI, SOWA, CASTRES par procuration, TERREUX, CINGAL, LECASSE, VOTTIER, HEBERT), et 2 voix « CONTRE » (MM. GERBER, QUESSE par procuration) émet un avis favorable au versement d'une subvention exceptionnelle de 425 € à la section cyclisme.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours article 6574 – Subventions.

### ➤ Rythme scolaire 2014

Madame le maire donne lecture au conseil municipal du courrier reçu de l'Inspection Académique demandant aux communes de transmettre le projet d'organisation de la semaine scolaire (amplitude horaire journalière pour chaque journée, pause méridienne, 9<sup>ème</sup> demi-journée retenue) pour avis pour la deuxième quinzaine du mois de novembre et au plus tard pour le 30 novembre 2013.

Pour mémoire le conseil municipal lors de sa séance du 7 mars 2013 avait opté pour le report de l'application de la réforme à la rentrée 2014, et pour l'ouverture le mercredi.

Madame le maire a rencontré l'ensemble des enseignants des deux écoles de la commune, pour étudier les horaires et amplitudes journalières.

Après concertation les horaires proposés sont les suivants pour les deux écoles :

Les lundis, mardis, jeudis, vendredis : le matin de 8h45 à 11h45 (3 heures), une pause méridienne de 2 heures, l'après-midi de 13h45 à 16h (2 heures 15).

Les mercredis de 8h45 à 11h45 (3 heures).

Le conseil municipal doit se prononcer sur cette organisation à la rentrée 2014.

Monsieur SOWA précise que lors de la réflexion précédente, il avait été évoqué le coût important que cela représente pour la commune.

Madame le maire confirme que la restauration scolaire apparaît comme très difficile à organiser et très coûteuse (mobilisation de 13 agents communaux), cela ajoute un temps périscolaire en plus par semaine. Le temps d'enseignement n'ayant aucune relation avec la restauration et la surveillance des enfants.

Monsieur GERBER demande s'il nous avons des échos sur le fonctionnement dans les communes l'ayant déjà appliqué.

Madame le maire : La difficulté c'est que Roncherolles et Darnétal ont choisi le samedi matin, donc pas de restauration le midi.

Monsieur GERBER : C'est tout un ensemble à revoir entre les écoles et les collèges.

Madame le maire : Le collège de circonscription est le collège Chartier qui est ouvert le mercredi, à contrario du collège Rousseau qui est ouvert le samedi. La question est de savoir s'il y aura uniformisation des deux collèges sur la demi-journée.

Monsieur TERREUX expose que les horaires proposés ont une incidence financière sur les familles de la commune, soit une demi heure de plus en charge pour les parents (17 € de plus par mois par enfant). Certaines communes prennent en charge ce coût.

Madame le maire : Des communes créent un service nouveau, d'autres ne proposent rien. A Saint Jacques sur Darnétal, nous avons pour la garderie une convention financière avec la Caisse d'Allocations Familiales qui permet d'avoir des subventions pour l'accueil des enfants le matin et le soir, ainsi que sur les ateliers périscolaires, nous devons être attentifs à maîtriser le coût.

Monsieur TERREUX : Le coût est supporté par la famille.

Madame le maire : La commune supporte aussi, en effet pour cette demi-heure supplémentaire il y a du personnel en face, et donc une rémunération.

Monsieur GERBER demande si une enquête a été mise en place pour savoir le nombre de parents qui récupéreront leur enfant à 16 h.

Madame le maire : Les parents devront s'organiser, certains enfants de CM1 et CM2 rentrent déjà seuls chez eux.

Monsieur GERBER demande où seront gardés les enfants ?

Madame le maire : Dans les locaux de la garderie comme actuellement.

Monsieur TERREUX : Les enfants à garder seront sûrement plus nombreux ?

Madame le maire : Un travail sur cette problématique est en cours avec la directrice générale des services, la directrice du service jeunesse. Le dimensionnement du personnel est difficile à définir et le personnel n'est pas corvéable à merci, il faut respecter le code du travail. L'idée étant de ne pas faire peser sur les parents plus que nécessaire.

Monsieur TERREUX : Les activités ne sont pas prévues !

Madame le maire : Le service périscolaire existe déjà, les animateurs recrutés sont des professionnels. De même, un éducateur musical intervient déjà dans les deux écoles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 13 voix « POUR » (Mmes PIGNAT, LE ROUX, MORVAN par procuration, MM. THILL, TONINI, SOWA, CASTRES par procuration, CINGAL, LECASSE, GERBER, QUESSE par procuration, VOTTIER, HEBERT), et 2 « ABSTENTION » (M. TERREUX, Mme VIGER par procuration,) décide d'appliquer à compter de la rentrée scolaire 2014, les horaires scolaires suivants pour les écoles de la commune :

Lundis, mardis, jeudis, vendredis : de 8h45 à 11h45 (3 heures), une pause méridienne de 2 heures, l'après-midi de 13h45 à 16h (2 heures 15).

Les mercredis de 8h45 à 11h45 (3 heures).

## 5 – POUR INFORMATION

### ➤ Dates des élections en 2014

Madame le maire informe le conseil municipal des dates des prochaines élections en 2014

\* Elections municipales : les dimanches 23 et 30 mars 2014

\* Elections au Parlement Européen : le dimanche 25 mai 2014

- :- :- :- :- :- :-

Rien ne restant plus à l'ordre du jour la séance est levée à 21 h 45

Conforme à la publication du 21 octobre 2013